

REGLEMENT D'ADMISSION 2026

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

DETISF



Le CDRE est certifié QUALIOPi
La certification Qualiopi a été délivrée
au titre des catégories d'actions
suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- BILAN DE COMPETENCES

Table des matières

Présentation du CDRE	2
Modalités d'admission	2
Composition du dossier de candidature.....	2
Objectifs de l'épreuve de sélection.....	3
Dispenses de l'épreuve orale de sélection.....	3
Epreuve orale d'admission.....	4
Commission d'admission.....	4
Composition de la commission d'admission.....	5
Admission à la formation	5

Présentation du CDRE

Créé en 2007, le Centre De Ressource et d'Echange (CDRE), est un organisme de formation en travail social et médico-social. Sa finalité est l'accompagnement tout au long de la vie des parcours professionnels dans le maintien et le développement des compétences et des qualifications.

Le CDRE est né de l'initiative du Groupement des Associations Partenaires (GAP), qui est structuré en quatre établissements agissant en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais. Fort de son expérience au sein du GAP, le CDRE est au cœur des enjeux et des préoccupations du travail social.

Le modèle de formation du CDRE s'appuie sur une équipe de professionnels disposant d'un savoir directement opérationnel répondant aux besoins des organisations de travail et des institutions.

Depuis 2009, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, le CDRE est certifié ISO 9001 pour la conception et la réalisation de prestations dans le domaine social et médico-social. Depuis 2020, il est certifié Qualiopi réaffirmant de nouveau sa recherche permanente de la satisfaction des clients.

Le CDRE est une entité associative n° de déclaration d'activité **31 59 06631 59**, n° **SIRET 495 255 093 00025**.

CDRE 87 rue du Molinel, Bâtiment A, 1^{er} étage – 59700 Marcq-en-Barœul

Modalités d'admission

Pour intégrer la formation TISF, les candidats doivent respecter le processus suivant :

- La transmission au CDRE d'un dossier de candidature
- Un entretien de 30 minutes avec la commission d'admission

C'est à la suite de ces deux étapes que la commission délivre son verdict et que l'admission est prononcée ou non par le directeur du CDRE.

Composition du dossier de candidature

Les candidats doivent transmettre au CDRE un dossier de candidature comportant :

- Leur nom et prénom
- Leur date de naissance

- Leur adresse
- Leur situation familiale
- La liste des diplômes obtenus
- Le financement de la formation prévu
- Un texte d'environ une page décrivant les principales motivations à l'entrée en formation TISF. Ce texte doit mentionner les expériences en lien avec la formation et le domaine du travail social et présenter le projet personnel professionnel du candidat.

Le dossier de candidature complet doit être transmis au CDRE par mail à l'adresse : cdre@legap.net

Objectifs de l'épreuve de sélection

L'épreuve d'admission a pour but de d'évaluer la capacité des candidats à suivre la formation TISF.

L'admission des candidats nécessite que le CDRE puisse évaluer :

- L'appétence et l'aptitude des candidats
- La capacité du candidat à s'inscrire dans ce projet professionnel et à s'investir dans la formation
- Les difficultés éventuelles et les besoins spécifiques d'accompagnement pédagogique

Dispenses de l'épreuve orale de sélection

Les candidats suivants seront dispensés de l'épreuve orale d'admission ou admis de droit :

- Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- Les candidats ayant signés un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats ayant acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au DETISF
- Les candidats ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale relevant des dispositions de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024

Ces candidats admis de droit bénéficient d'un entretien de positionnement avec la/le référent de la formation. Après vérification et validation du dossier, le CDRE leur fera parvenir une convocation par courriel.

Epreuve orale d'admission

Pour les candidats qui ne sont pas admis de droit, la CDRE fera parvenir une convocation par courriel.

Les entretiens ont lieu dans les locaux du CDRE, les candidats seront notifiés au plus tard 5 jours avant, de la date et de l'heure prévue pour cet entretien.

Pour des raisons organisationnelles, et avec l'accord du candidat, l'entretien peut se dérouler par visioconférence en distanciel.

L'entretien de sélection se déroule avec la commission d'admission.

Cet entretien d'une durée de 30 minutes environ, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de technicien de l'intervention sociale et familiale ainsi que son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir des éléments renseignés par le candidat dans son dossier écrit, principalement la note rédigée par ses soins.

Le candidat présentera dans une première partie ses expériences et son parcours professionnel. Il partagera avec la commission d'admission sa vision du métier de TISF et de la formation. Dans un deuxième temps il partagera son projet professionnel et ses motivations.

Les membres de la commission échangeront avec lui en demandant approfondissement ou exemplifications.

L'appréciation porte sur les critères suivants :

- Pertinence de la communication ;
- Pertinence de la réflexion ;
- Pertinence des éléments de motivation ;
- Pertinence du projet de formation.

Commission d'admission

La sélection des candidats est organisée par le CDRE sur la base du présent règlement.

Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences.

La commission d'admission étudie chaque dossier de candidature, s'informe sur sa complétude et sa qualité. Elle programme les entretiens avec les candidats, et participe à ceux-ci.

Elle recueille les éléments échangés avec les candidats et en fait une synthèse écrite, qui complète le document écrit fourni par le candidat.

Sur la base de ces éléments, elle se réunit et propose ou non l'admission en formation.

Composition de la commission d'admission

La commission d'admission comprend le directeur du CDRE ou son représentant, un des responsables pédagogiques du CDRE ou un des formateurs intervenant dans la formation TISF.

Admission à la formation

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur du CDRE après avis de la commission d'admission.

L'admission est prononcée pour les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20.

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée.

Les résultats de l'admission seront disponibles au CDRE et téléchargeables sur le site internet du CDRE.

Les résultats d'admission seront communiqués au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la formation.

Les résultats de l'admission en formation sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission dans le cadre d'un report pour les motifs suivants :

- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou refus de l'employeur ou du financeur d'une demande de projet de transition professionnelle ou de congé de formation professionnelle.
- Demande de mise en disponibilité refusée
- Congé de garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans

Aussi, en cas de maladie ou d'accident, si le candidat apporte la preuve de tout évènement lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation trois mois avant la date de l'entrée en formation.